

***Pour les employés des écoles de
musique***

***Un syndicat pour faire
valoir ses droits***

Seuls, isolés, les salariés ne font pas le poids. Se rassembler et s'unir est dès lors indispensable. C'est la raison d'être d'un syndicat. Pour les employés des écoles de musique et conservatoires, il existe l'AVEM-SSP. En faire partie permet d'être conseillé et soutenu en cas de difficultés professionnelles (voir dernière page). Cela permet aussi de donner plus de poids aux représentants du personnel face aux autorités politiques et aux employeurs, à l'heure où des démarches importantes pour notre avenir sont en cours (voir page suivante).

Enfin !

L'Association vaudoise des enseignants de musique (AVEM-SSP) se bat depuis des années en vue d'obtenir un subventionnement satisfaisant des écoles de musique non-professionnelles, une reconnaissance du statut d'enseignant de musique et une amélioration des conditions de travail et salariales de tous les employés.

Les médias se sont fait l'écho des graves difficultés que rencontrent les enseignants de musique, malgré leur haut niveau de qualification : salaires dérisoires, cumul de postes précaires à temps partiel, absence de protections sociales, etc.

Après des années d'immobilisme, les choses ont enfin commencé à bouger en 2005. Les autorités cantonales, notamment grâce au travail de sensibilisation réalisé par l'AVEM-SSP, ont pris conscience du problème.

- Une convention collective de travail (CCT) est en train d'être négociée entre l'AVCEM (Association vaudoise des conservatoires et écoles de musique), la SCMV (Société cantonale des musiques vaudoises) et l'AVEM-SSP. Cet ambitieux projet doit permettre une amélioration et une harmonisation des conditions de travail et des droits du personnel. Malgré quelques difficultés et remises en question du côté des employeurs, les négociations arrivent à bout touchant.
- A ce jour, le canton de Vaud est le seul canton romand qui ne dispose pas d'une loi sur l'enseignement de la musique. Cela devrait prochainement changer. Un avant-projet de loi cantonale est en train d'être rédigé, suite aux travaux auxquels l'AVEM-SSP a participé. Nous attendons sa mise en consultation.

Se renforcer pour mieux se faire entendre

Toutefois, rien n'est encore gagné. Les projets tardent à se concrétiser, alors qu'ils doivent répondre à des besoins urgents. De plus, l'enseignement musical n'est pas encore reconnu à sa juste valeur par certains milieux. Les améliorations que nous demandons pourraient être refusées. Pour faire valoir les intérêts des employés, l'AVEM-SSP doit se renforcer. C'est pourquoi nous invitons tous les enseignants de musique ainsi que le personnel administratif à adhérer à l'AVEM-SSP.

Ensemble, nous serons plus forts pour demander que les démarches en cours se concrétisent rapidement et répondent aux besoins du personnel des écoles de musique.

Qu'est-ce que l'AVEM-SSP ?

L'AVEM s'est constituée en 1997. En 2001, elle a décidé de se renforcer, en intégrant le Syndicat des services publics (SSP). Elle est devenue l'AVEM-SSP.

Regroupant initialement les enseignants des conservatoires et écoles de musique non-professionnels du canton de Vaud, l'AVEM-SSP a ensuite décidé de défendre plus généralement les employés de ces établissements. Elle est donc également ouverte au personnel administratif.

Le SSP est un syndicat qui regroupe les salariés accomplissant des tâches d'intérêt public (enseignement, santé, social, culture, etc.). Il est présent dans toute la Suisse et compte 35'000 membres. Il fait partie de l'Union syndicale suisse, la plus grande organisation syndicale du pays.

Dans le canton de Vaud, l'AVEM-SSP est reconnue comme interlocuteur par les autorités cantonales et par les employeurs (SCMV et AVCEM).

Prestations pour les membres

Les membres de l'AVEM-SSP ont accès à toutes les prestations fournies par le Syndicat des services publics :

- **un soutien individuel concret** : des syndicalistes professionnels sont à disposition pour répondre à vos questions et vous appuyer, sur tout sujet concernant les conditions de travail et les assurances sociales
- **une assistance juridique** : pour les litiges professionnels qui ne peuvent pas être résolus par l'intervention d'un secrétaire syndical, le SSP met à votre disposition des avocats spécialistes du droit du travail et prend en charge les frais
- **une consultation juridique non-professionnelle** : chaque membre a droit à une consultation juridique gratuite d'une demi-heure pour des problèmes non-professionnels (droit familial, droit du bail, etc.)
- **une protection juridique à prix avantageux** : les membres du SSP (et leur conjoint ou leur conjointe) peuvent, à un tarif très favorable, bénéficier de la protection juridique Multi-SSP, assurée par Coop protection juridique
- **des cours de formation** : dans le cadre de l'institut de formation des syndicats Movendo, qui offre une large palette de cours et séminaires, chaque membre a droit à un cours gratuit par année
- **des informations régulières** : les membres du SSP reçoivent toutes les deux semaines le journal du syndicat, *Services publics*, qui fournit des informations d'actualité sur les événements syndicaux.

N'hésitez plus, rejoignez l'AVEM-SSP! Vous pouvez vous inscrire depuis notre site: www.ssp-vpod.ch/avem. Pour recevoir chez vous un bulletin d'adhésion, contactez-nous par courrier électronique (vaud@ssp-vpod.ch) ou renvoyez le talon-réponse ci-dessous.

----- **Talon-Réponse** -----

Je souhaite adhérer à l'AVEM-SSP

Nom:..... *Prénom:*

Rue et n°: *Localité:*

Tél: *Lieu de travail (école):*

à renvoyer à: SSP Région Vaud, case postale 1324, 1001 Lausanne